

Année académique 2023 - 2024

Domaine Éducation

Bachelier en enseignement section 3 français et éducation culturelle et artistique

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE

Tél: +32 (0) 67 55 47 37 Fax: +32 (0) 67 55 47 38 Mail: edu-braine@helha.be

HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT

Tél: +32 (0) 69 67 21 00 Fax: +32 (0) 69 67 21 05 Mail: edu-leuze@helha.be

HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL

Tél: +32 (0) 71 43 82 11 Fax: +32 (0) 71 47 28 19 Mail: edu-loverval@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

U1701 Maitrise de la langue française				
Code	PERC1B71MLF	Caractère	Obligatoire	
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2	
Crédits ECTS	5 C	Volume horaire	75 h	
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte Anne-Catherine CANARD (canardac@helha.be) Marie-Noëlle CORNET (marie-noelle.cornet@helha.be) David GORET (david.goret@helha.be) Robert NICOLAÏ (robert.nicolai@helha.be) Caroline SOLEME (caroline.soleme@helha.be) Benoit WAUTELET (benoit.wautelet@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut Séverine MULLER (severine.muller@helha.be) Aude VANGILBERGEN (vangilbergena@helha.be) HELHa Loverval ()			
Coefficient de pondération		50		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français		

2. Présentation

Introduction

Néant

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Néant

Acquis d'apprentissage visés

Néant

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PERC1B71MLFA Maitrise de la langue française

75 h / 5 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 50 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PERC1B71MLFA Maitrise de la langue française

50

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).



Année académique 2023-2024

Domaine Éducation

Bachelier en enseignement section 3 français et éducation culturelle et artistique

HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL Tél: +32 (0) 71 43 82 11 Fax: +32 (0) 71 47 28 19

Γél : +32 (0) 71 43 82 11 Fax : +32 (0) 71 47 28 19 Mail : edu-loverval@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Maitrise de la langue française				
Code	13_PERC1B71MLFA	Caractère	Obligatoire	
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2	
Crédits ECTS	5 C	Volume horaire	75 h	
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	()			
Coefficient de pondération		50		
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français		

2. Présentation

Introduction

Néant

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Néant

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Néant

Démarches d'apprentissage

Néant

Dispositifs d'aide à la réussite

Néant

Sources et références

Néant

Supports en ligne

Néant

4. Modalités d'évaluation

Principe

Néant

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						

Période d'évaluation						
----------------------	--	--	--	--	--	--

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 50

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).